

Réaction Economique

France

4 septembre 2026

Rédacteurs

Recherche Macroéconomique

Une rentrée à haut risque pour le gouvernement français

Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient continuent d'alimenter l'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêt à long terme.

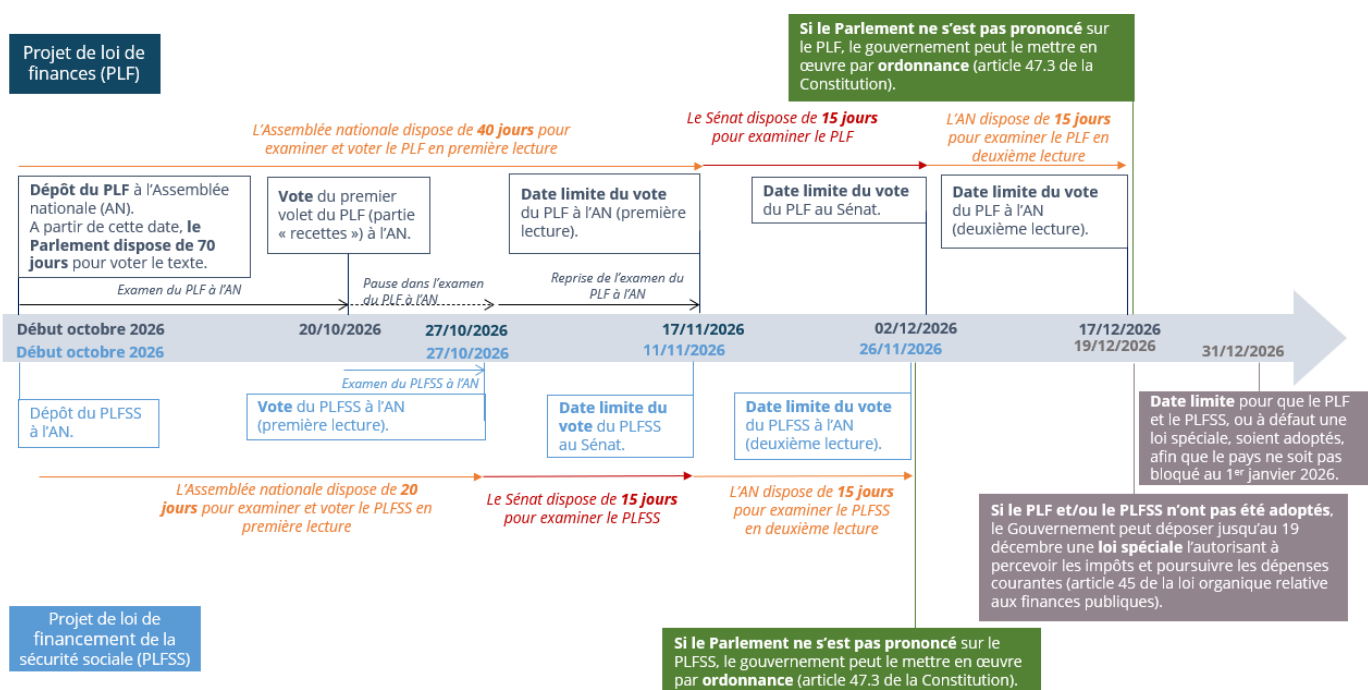
Les principales banques centrales demeurent confrontées à un environnement inflationniste plus persistant qui les conduit à maintenir un biais prudent dans leur communication. Dans ce contexte, la remontée des taux souverains continue de peser sur les États les plus endettés.

La France apparaît particulièrement exposée. Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, le pays traverse une période d'instabilité politique marquée par l'absence de majorité parlementaire et par les difficultés rencontrées lors des discussions budgétaires successives. Les censures des gouvernements Barnier puis Bayrou ont illustré la fragilité de la situation politique française et les difficultés à construire un consensus autour du redressement des finances publiques.

Cette instabilité intervient alors que les finances publiques continuent de se dégrader. Le déficit public devrait rester proche de 5 % du PIB en 2026 et la dette dépasse désormais 115 % du PIB. Dans le même temps, la France a déjà fait l'objet de plusieurs dégradations de notation ces dernières années.

L'automne 2026 pourrait ainsi constituer une nouvelle séquence à risque. Le gouvernement dirigé par Sébastien Lecornu devra présenter un budget visant à réduire le déficit public dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et à quelques mois seulement de l'ouverture de la campagne présidentielle.

Les principales étapes du calendrier budgétaire* français :



Budget 2027 : nouvelle épreuve pour l'exécutif français

Depuis deux ans, chaque discussion budgétaire s'est transformée en épreuve politique pour les gouvernements français successifs. L'automne 2026 ne devrait pas faire exception et les discussions entre le gouvernement Lecornu et les parlementaires risquent d'être particulièrement tendues.

Le gouvernement devra déposer au Parlement le projet de loi de finances (PLF) ainsi que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) au plus tard le premier mardi d'octobre. Ces textes devront traduire l'objectif de réduction du déficit public annoncé par l'exécutif dans un contexte marqué par la dégradation des finances publiques françaises.

Au regard de la configuration politique actuelle, l'adoption de ces textes par un vote classique apparaît toutefois peu probable. Comme lors des précédents exercices budgétaires, plusieurs solutions pourraient être envisagées par le gouvernement.

La première consisterait à utiliser **l'article 49.3** de la Constitution afin de **faire adopter les textes sans vote**. Une telle stratégie exposerait toutefois le gouvernement à une **motion de censure**, comme ce fut le cas pour les gouvernements Barnier puis Bayrou. Sébastien Lecornu avait pu éviter ce scénario l'an dernier grâce à l'abstention des députés socialistes, mais **l'approche de l'élection présidentielle pourrait rendre ce soutien plus incertain**.

Le gouvernement pourrait également s'appuyer sur **l'article 47** de la Constitution. Celui-ci prévoit que si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de 70 jours pour le PLF et de 50 jours pour le PLFSS, certaines dispositions peuvent être mises en œuvre par **ordonnance**. Cette procédure n'a toutefois jamais été utilisée sous la V^{ème} République.

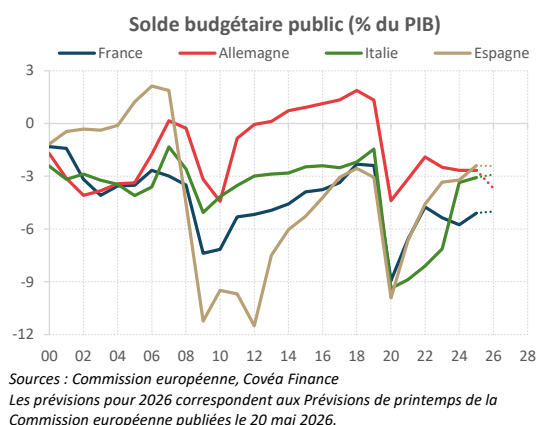
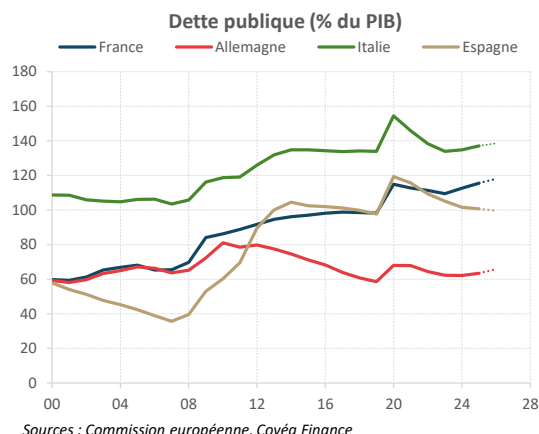
En cas de blocage prolongé, **le gouvernement pourrait être contraint de recourir à une loi spéciale**. Cette dernière permettrait à l'État de continuer à percevoir les impôts et à assurer le fonctionnement des administrations publiques après le 31 décembre. Selon les estimations de la Direction générale du Trésor et de l'Inspection Générale des Finances, un tel scénario pourrait toutefois détériorer le déficit public d'au moins 0,5 point de PIB par rapport à 2026, portant celui-ci à plus de 5,5 % du PIB.

Cette séquence budgétaire revêt également une importance particulière en raison de sa proximité avec l'élection présidentielle de 2027. Les récents sondages placent la candidate d'extrême-droite Marine Le Pen en tête, ce qui pourrait entretenir la prime politique française jusqu'au printemps prochain. De plus, **des élections législatives anticipées devraient avoir lieu d'ici l'été 2027**, le ou la présidente ayant la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale. Le nouveau gouvernement pourra alors faire voter un projet de loi de finance rectificative afin de mettre en œuvre son programme.

Les programmes des différents candidats seront ainsi particulièrement scrutés. Dans un contexte de déficit élevé et de dette publique croissante, la question du financement de ces mesures budgétaires devrait occuper une place importante dans le débat présidentiel. L'enjeu ne portera pas uniquement sur les mesures proposées mais également sur leur cohérence avec l'objectif de stabilisation des finances publiques.

Comme nous l'avons souligné dans nos Perspectives économiques et financières, les États évoluent désormais dans un environnement marqué par des besoins de financement croissants, une compétition accrue pour l'accès à l'épargne et des taux d'intérêt durablement plus élevés. L'augmentation des besoins d'emprunt en Europe, notamment en Allemagne, pourrait accentuer cette concurrence et renforcer l'importance accordée à la crédibilité budgétaire des États les plus endettés.

La rentrée 2026 pourrait ainsi constituer bien davantage qu'un simple débat budgétaire. À quelques mois de l'élection présidentielle, elle pourrait devenir un test de crédibilité pour les responsables politiques français, alors que les interrogations sur la soutenabilité des finances publiques et sur la notation souveraine du pays demeurent importantes.



Eloïse Girard-Desbois

Economiste



Ce document est établi par Covéa Finance, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 97-007, constituée sous forme de société par actions simplifiée au capital de 24 901 254 euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 407 625 607, ayant son siège social au 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris.

Ce document est produit à titre indicatif et ne peut être considéré comme une offre de vente ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un engagement de quelque nature que ce soit, ni une évaluation de stratégie ni aucune recommandation d'investissement dans des instruments financiers.

Il contient des opinions et analyses générales et non personnalisées conçues par Covéa Finance à partir de données chiffrées qu'elle considère comme fiables au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, mais dont l'exactitude et la validité ne sont toutefois pas garanties.

Les opinions exprimées dans le document peuvent faire l'objet de modifications sans notification.

Covéa Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document.

Ce document est la propriété intellectuelle de Covéa Finance. Toute Utilisation (définie ci-après), reproduction ou diffusion de tout ou partie du présent document devra faire l'objet d'une autorisation préalable de Covéa Finance.

Le destinataire du présent document a connaissance et accepte que les données chiffrées, permettant d'établir les opinions et analyses générales et non personnalisées, peuvent être soumises à l'acquisition de droits vis-à-vis de tiers.

Par conséquent, les données chiffrées ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque Utilisation par le destinataire du document sans l'acquisition préalable des droits nécessaires directement auprès des tiers détenteurs de ces droits.

Par ailleurs, le destinataire du présent document a connaissance et accepte que Covéa Finance ne sera en rien responsable de toute utilisation faite desdites données chiffrées et assumera seul toutes les conséquences vis-à-vis des tiers détenteurs de droits associés à ces données.

L'« Utilisation » s'entend comme, et de manière non limitative, la manipulation de la donnée chiffrée, la distribution, la redistribution, l'intégration dans un système d'information ou dans des documents de tous types.